



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Jardin d'enfants, spécialiste

Annexe D – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner
Decembre 2020



Table des matières

1.Introduction	1
2.Cadre conceptuel	2
Mise en œuvre du cours menant à la qualification additionnelle	4
Contexte provincial	4
3.Identity professionnelle et vision de l'apprenant	5
4.Contexte législatif	7
5.Fondements de l'exercice professionnel	8
Ressources pour la formation des enseignants	9
6.Cadre de questionnement pédagogique	9
A.Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante	10
B.Législation, cadres de travail basés sur les droits fondamentaux et contexte ontarien	11
C.Concepts directeurs pour le questionnement pédagogique	12
D.Fondements théoriques des pratiques basées sur le jeu et le questionnement	15
E.Approches pédagogiques pour concevoir des milieux d'apprentissage basés sur le jeu et le questionnement	17
F.Leadership dans un milieu pédagogique basé sur le jeu et le questionnement	19
G.Documentation, réflexion et interprétation de l'apprentissage	21
H.Entretenir des relations étroites et des liens de collaboration pour favoriser l'apprentissage	22
I.Recherche, apprentissage professionnel et avancement de la pédagogie	23
7.Conception et pratiques pédagogiques	23
Apprentissage expérientiel	25
8.Mesure et évaluation des participants	25
Annexe 1	28
Annexe 2	30
Annexe 3	31
Annexe 4	32



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle

Jardin d'enfants, spécialiste

1. Introduction

Le cours menant à la qualification additionnelle appuie les pédagogues dans la création de milieux d'apprentissage sécuritaires, inclusifs et accueillants. La qualification additionnelle présente aux pédagogues le contexte pour explorer les connaissances et pratiques professionnelles requises pour honorer les forces, les intérêts et les besoins de chaque élève.

La création de milieux d'apprentissage inclusifs exige l'engagement de tous les partenaires : les pédagogues, les apprenants, les parents, les familles, les tutrices et tuteurs, les personnes chargées de la garde des enfants et la communauté. Cette vision de l'inclusion, ainsi que les efforts déployés pour la maintenir, exigent un travail soutenu et un partage des responsabilités. Cela veut dire qu'il faut réfléchir de façon collective et critique aux répercussions des politiques, pratiques et processus sur les milieux d'apprentissage inclusifs.

Les réflexions critiques suivantes (schéma n° 1) offrent un cadre de travail possible parmi de nombreux autres afin d'orienter les pédagogues dans la création et le maintien d'une vision de l'éducation inclusive :

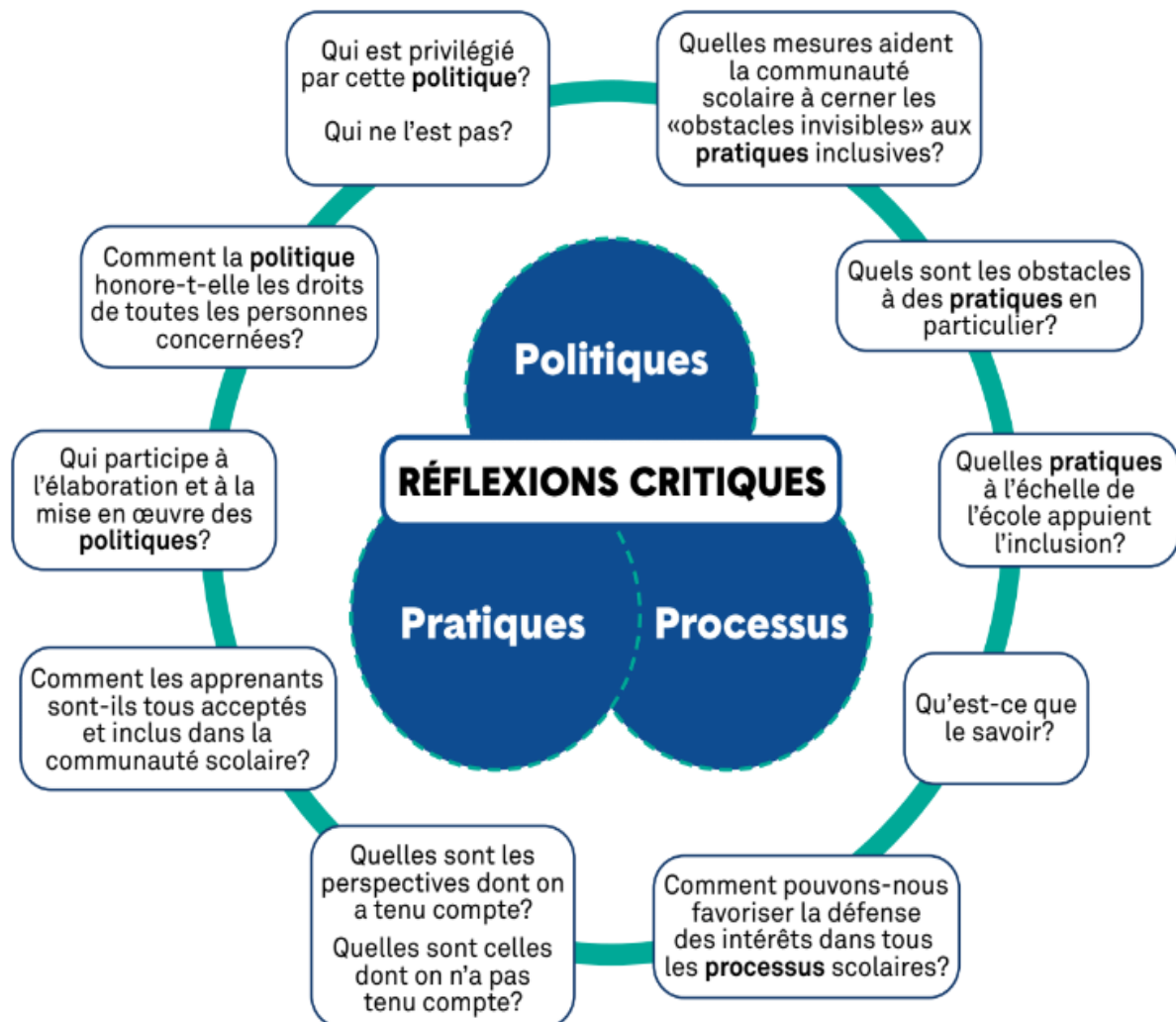


Schéma n° 1 : Les réflexions critiques

2. Cadre conceptuel

La ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Jardin d'enfants, spécialiste de l'annexe D fournit un cadre conceptuel visant à aider tant les fournisseurs que les instructeurs à élaborer le cours et à en faciliter la prestation. La structure de la ligne directrice est conçue de façon à définir de manière fluide, holistique et intégrée les concepts clés liés à ce cours.

La ligne directrice du présent cours est fondée sur le cadre conceptuel suivant (schéma n° 2) :

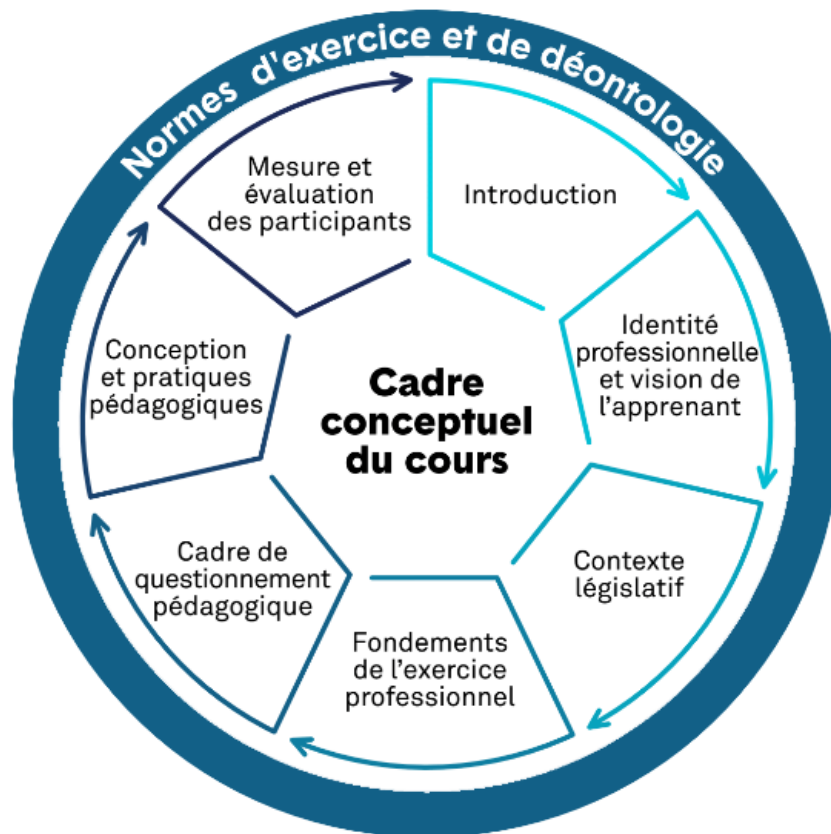


Schéma n° 2 : Cadre conceptuel

Les cours de l'annexe D menant à une qualification additionnelle de spécialiste en trois parties en vertu du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner sont conçus afin :

- d'explorer de façon critique et d'améliorer les pratiques professionnelles, les pédagogies critiques, les connaissances et les compétences, tel qu'énoncé dans le cours Jardin d'enfants, 1^{re} partie
- de concevoir, de mettre en œuvre et de faciliter de façon critique un dialogue sur les occasions d'apprentissage qui incorporent les connaissances professionnelles, les compétences et les orientations pédagogiques, tel qu'énoncé dans le cours Jardin d'enfants, 2^e partie
- d'améliorer de façon critique et collaborative l'efficacité professionnelle et les pratiques de leadership émancipateur ainsi que d'œuvrer à l'avancement des connaissances en favorisant des cultures de réflexion et de questionnement critiques, tel qu'énoncé dans le cours Jardin d'enfants, spécialiste.

Le cours menant à la qualification additionnelle *Jardin d'enfants, spécialiste* utilise une approche critique et pédagogique pour explorer, de façon holistique et intégrée, les fondements théoriques, les théories de l'apprentissage, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, la conception et les pratiques pédagogiques, la mesure et l'évaluation, le milieu d'apprentissage, la recherche et les aspects éthiques dont il faut tenir compte dans l'enseignement et l'apprentissage à tous les cycles. Les participants renforcent ainsi leur efficacité professionnelle en approfondissant leurs connaissances, en améliorant leur jugement professionnel et en acquérant de nouvelles connaissances pour perfectionner leur pratique.

Mise en œuvre du cours menant à la qualification additionnelle

Les concepteurs, fournisseurs et instructeurs de cours utilisent le cadre conceptuel de la ligne directrice pour mettre en valeur les principaux concepts en fonction des contextes professionnels, des connaissances, des habiletés et de la compréhension des participantes et des participants.

Adopter le modèle d'un milieu d'apprentissage positif qui reflète l'empathie, la diversité, l'équité et l'autonomie du point de vue des ressources et de la déontologie, est essentiel à la mise en œuvre holistique du présent cours, lequel soutient l'amélioration des connaissances professionnelles, de la pratique éthique et du leadership, et contribue au perfectionnement professionnel continu.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario reconnaît que les pédagogues qui œuvrent au sein des systèmes scolaires financés par la province ainsi que des écoles privées, indépendantes ou des Premières Nations doivent explorer des idées et des questions qui s'appliquent à leur propre contexte ou à celui dans lequel ils peuvent être amenés à travailler.

Contexte provincial

Les communautés francophones et anglophones doivent également mettre en œuvre les lignes directrices en tenant compte de leur contexte et besoins particuliers. Chaque communauté linguistique doit explorer le contenu de la présente ligne directrice selon ses propres perspectives et les domaines sur lesquels elle veut mettre l'accent. Cette souplesse permettra aux deux communautés linguistiques de mettre en œuvre le cours en fonction d'une variété de contextes.

Les pédagogues de l'Ontario travaillent dans des contextes éducatifs variés et diversifiés. Ils peuvent se retrouver dans divers établissements d'enseignement, tels qu'une école rurale de langue française, une école catholique, une école publique en ville, une école des Premières Nations, une

école provinciale ou une école indépendante ou privée. Les pédagogues réfléchissent au contexte unique de chaque communauté pour améliorer l'apprentissage et le bien-être.

Dans le présent document, le terme «participants» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenants» fait référence aux jeunes qui fréquentent les écoles.

3. Identité professionnelle et vision de l'apprenant

L'identité professionnelle de l'instructeur du cours et des participants qui est véhiculée dans la présente ligne directrice reflète la vision du pédagogue présentée dans les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et le *Cadre de formation de la profession enseignante*, de même que par l'entremise des consultations relatives aux qualifications additionnelles.

La présente identité professionnelle du pédagogue place le membre de la profession enseignante dans un rôle de spécialiste et adepte novateur, soit un enseignant critique qui transmet la justice sociale et écologique. La vision du pédagogue (schéma n° 3) appuie cette identité professionnelle.

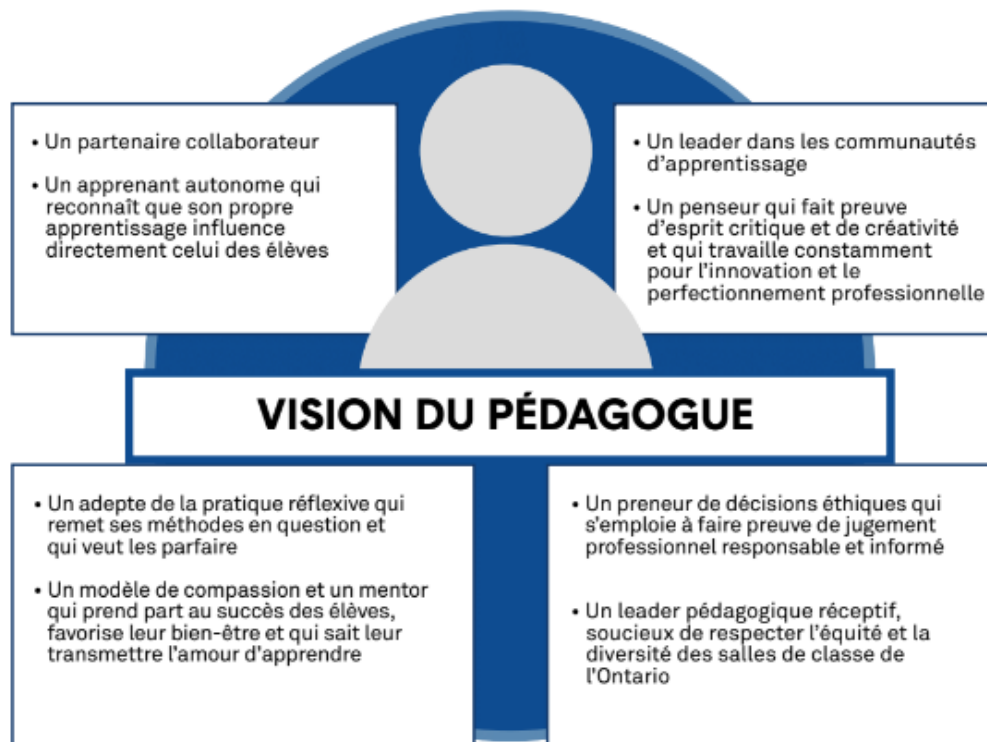


Schéma n° 3 : Vision du pédagogue¹

L'apprenant dans la présente qualification additionnelle (schéma n° 4) applique des principes démocratiques et est autonome, indépendant, démocratique, averti, créatif, collaborateur, éthique, réfléchi, conciliant, inclusif, courageux et auto-efficace; un penseur critique qui sait résoudre les problèmes et dont la voix, le point de vue ainsi que le sens de l'efficacité et de la responsabilisation sont essentiels à la mise au point des méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

¹ Note : Extrait de *Fondements de l'exercice professionnel*, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Toronto, 2016; p. 16. Droit d'auteur 2016. Texte publié avec la permission de l'auteur.

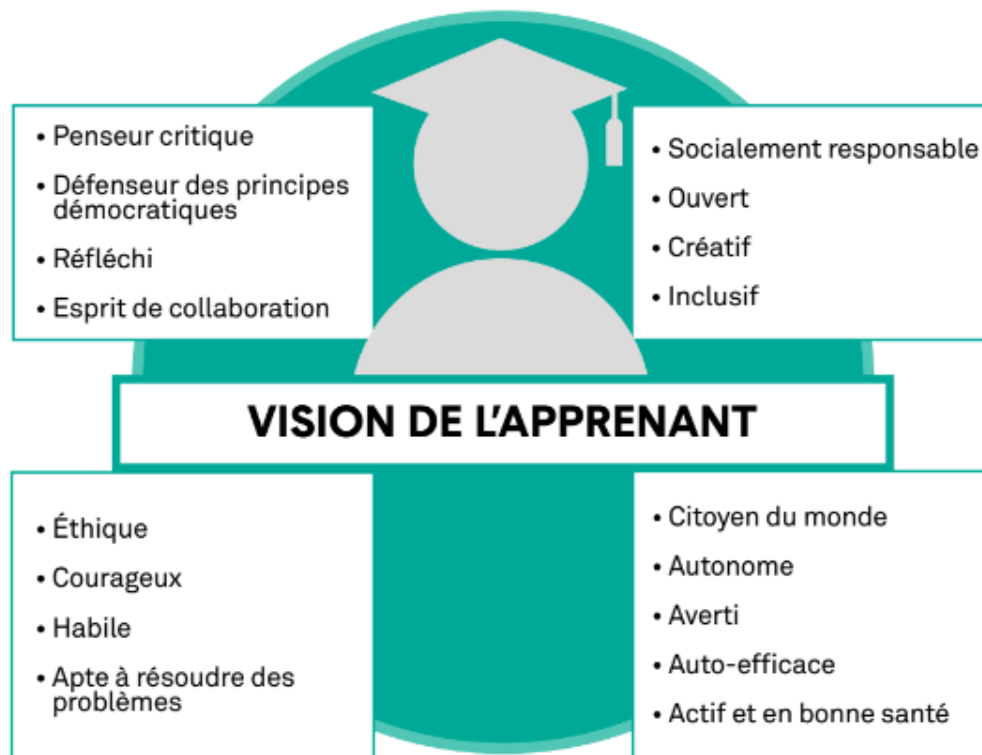


Schéma n° 4 : Vision de l'apprenant

4. Contexte législatif

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante dans la province. Sa responsabilité relativement aux cours menant à une qualification additionnelle comprend les éléments suivants :

- établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie de la profession
- prévoir la formation continue des membres
- agréer les cours menant à une qualification additionnelle, plus précisément :

Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre. Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, partie IV, paragraphe 24

Le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner énonce les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une qualification additionnelle, à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école, à la qualification de directrice ou de directeur d'école, aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire et moyen et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une qualification additionnelle doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le registraire de l'Ordre. Les cours agréés menant à une qualification additionnelle reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante*.

Les participantes et participants qui répondent aux exigences du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner peuvent suivre le présent cours.

La qualification additionnelle Jardin d'enfants, spécialiste, telle qu'énoncée dans l'annexe D du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, est inscrite sur le certificat de qualification et d'inscription des membres de l'Ordre ayant réussi le cours.

5. Fondements de l'exercice professionnel

Les *Fondements de l'exercice professionnel* communiquent une vision provinciale de ce que signifie être pédagogue en Ontario, laquelle constitue l'essence même du professionnalisme chez les pédagogues. Les normes d'exercice et les normes de déontologie de la profession enseignante (voir annexe 1) sont les assises de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent cours. Comme principes de pratique professionnelle, les neuf normes mettent l'accent sur un perfectionnement professionnel continu. De plus, elles appuient le *Cadre de formation de la profession enseignante*, qui exprime clairement les principes de l'apprentissage des pédagogues et présente une gamme d'options favorisant le perfectionnement professionnel.

L'amélioration continue du jugement professionnel acquis par des expériences, du questionnement et une réflexion critique est essentielle pour incarner les normes ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante* dans le présent cours et la pratique de l'enseignement.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante servent de cadres de travail directeurs qui sous-tendent les connaissances, les compétences et les expériences professionnelles dont les pédagogues ont besoin pour enseigner de façon efficace dans un milieu qui favorise le *respect*, l'*empathie*, la *confiance* et l'*intégrité*, et pour contribuer à son épanouissement.

Ressources pour la formation des enseignants

L'Ordre a développé des ressources qui appuient l'intégration efficace des normes aux cours menant à une qualification additionnelle. Elles présentent une variété de processus éducatifs basés sur le questionnement et la recherche qui visent l'intégration des normes à la pratique professionnelle. Vous pouvez les consulter sur le [site web de l'Ordre](#).

Ces ressources appuient le développement des connaissances professionnelles, du jugement et de l'efficacité par la praxie réflexive critique. On y présente des expériences vécues par des pédagogues de l'Ontario, qui ont pour but d'appuyer la formation des enseignants dans les cours menant à une qualification additionnelle.

6. Cadre de questionnement pédagogique

Le cadre de questionnement pédagogique (schéma n° 5) de la présente ligne directrice étaye l'élaboration d'un cours holistique, intégré et expérientiel qui repose sur le questionnement. Il appuie les connaissances et le jugement professionnels ainsi que les pédagogies critiques et pratiques de leadership des participantes et participants.

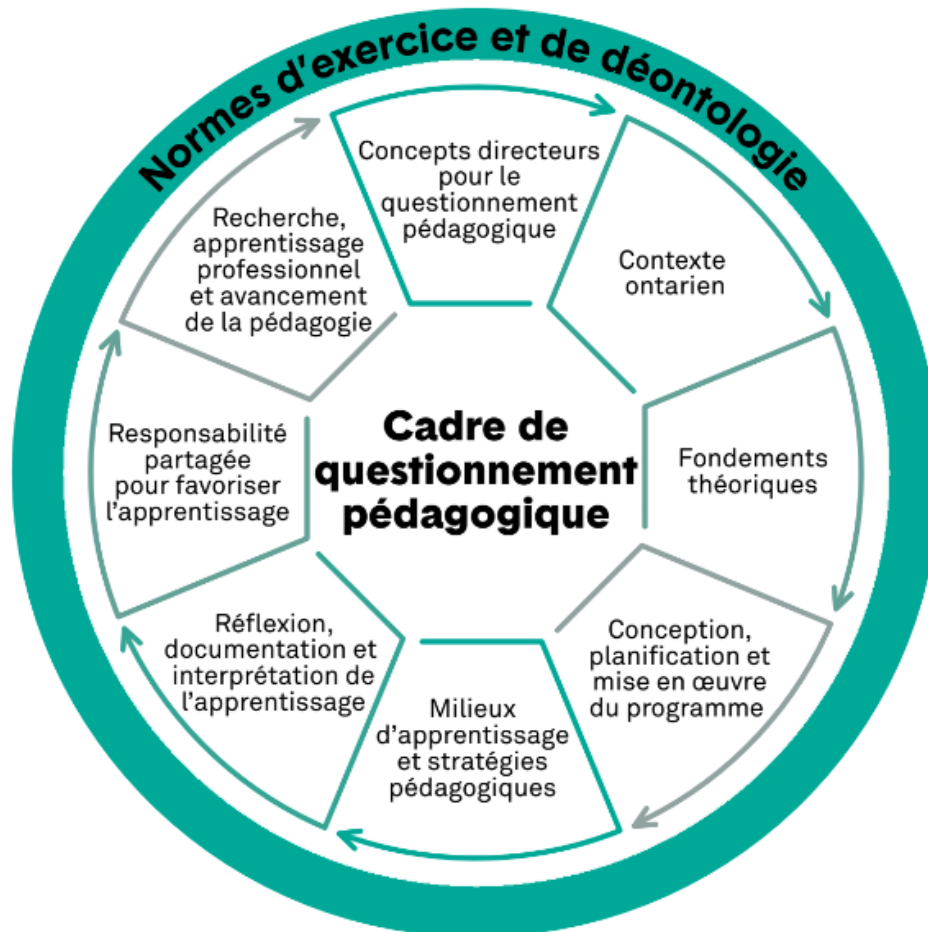


Schéma n° 5 : Cadre de questionnement pédagogique pour le cours Jardin d'enfants, spécialiste

A. Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante représentent une vision collective de l'exercice professionnel. L'engagement envers les apprenants et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les apprenants, les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les partenaires en éducation, les collègues et autres professionnels ainsi que le public. Ils prennent aussi à cœur leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

L'intégration holistique des normes dans toutes les composantes du cours permet d'incarner la vision collective de la profession enseignante afin d'orienter la connaissance professionnelle, l'apprentissage et la pratique de l'enseignement. Les principes et concepts suivants appuient cette intégration holistique dans le présent cours.

- comprendre et incarner les concepts d'empathie, de confiance, de respect et d'intégrité
- faire preuve d'engagement envers les élèves et leur apprentissage
- intégrer la connaissance professionnelle à sa pratique
- enrichir et perfectionner sa pratique professionnelle
- appuyer le leadership dans les communautés d'apprentissage
- participer au perfectionnement professionnel continu.

Les participants continueront à examiner de façon critique les pratiques professionnelles, les pédagogies et les cultures d'éthique sous l'angle des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante par le dialogue professionnel et la réflexion collaborative.

B. Législation, cadres de travail basés sur les droits fondamentaux et contexte ontarien

Il est primordial que l'élaboration et la mise en œuvre des cours menant à une qualification additionnelle reposent sur la législation et les cadres de travail basés sur les droits fondamentaux à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale. Cette législation et ces cadres de travail soulignent les exigences et responsabilités relatives au maintien des droits humains, de la justice sociale, des pratiques libératoires et de l'accessibilité pour tout le monde.

Les fournisseurs et concepteurs de cours menant à des QA ainsi que les pédagogues qui les suivent doivent entreprendre une réflexion et un dialogue critiques sur cette législation et ces cadres de travail et, explorer la signification de leur pratique pédagogique.

La liste suivante n'est pas exhaustive, mais elle fournit un point de départ pour entamer l'exploration dans le cours :

- [Curriculum de l'Ontario](#)
- Code des droits de la personne de l'Ontario

- *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. 2005, chap. 11
- *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. 2001, chap. 32
- Charte canadienne des droits et libertés, Partie I, Annexe B, *Loi constitutionnelle* de 1982
- *Loi canadienne sur les droits de la personne* de 1977
- *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies
- Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones
- Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies

Ces documents servent de base à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre du cours.

C. Concepts directeurs pour le questionnement pédagogique

Les concepts théoriques suivants sont fournis dans le but de faciliter la conception et la mise en œuvre holistique du cours *Jardin d'enfants, spécialiste* par le questionnement pédagogique et professionnel.

Le présent cours favorise la réflexion critique et le dialogue inspirés des concepts suivants qui seront explorés de façon critique au moyen de processus équitables, holistiques et interreliés :

- faire avancer une culture de questionnement qui examine collectivement les préjugés, présomptions, croyances, compréhensions, pouvoirs et privilèges liés à l'enseignement et à l'apprentissage au jardin d'enfants
- défendre une culture où l'identité et les pratiques professionnelles des pédagogues, parents et tuteurs en tant que co-interrogateurs, spécialistes et chercheurs travaillant aux côtés d'apprenants autonomes sont respectées dans la cocréation de milieux d'apprentissage démocratiques et axés sur le savoir
- favoriser une communauté de pratique critique qui examine de façon collective et intègre le curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres de travail, stratégies et lignes directrices

- développer une école ou un système scolaire où les cultures, l'histoire, les perspectives et les façons d'acquérir le savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont incluses de façon pertinente et respectueuse dans les processus d'enseignement et d'apprentissage en tant que moyens valables de comprendre le monde
- favoriser le dialogue sur le concept d'appropriation culturelle
- promouvoir une culture de leadership partagé qui examine de façon réfléchie la pédagogie critique en tant que fondement théorique lié aux différents systèmes de connaissance et moyens de faire partie de la collectivité
- faciliter de façon collaborative la création et la mobilisation du savoir relativement à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de pratiques ou de programmes à l'échelle de l'école et du conseil scolaire
- encourager une culture qui soutient de façon collective l'examen critique des approches pédagogiques, y compris les pratiques de mesure et d'évaluation, qui lient le curriculum aux intérêts, aux expériences, aux forces, au questionnement, aux besoins et au bien-être des apprenants
- favoriser une culture de pratiques de leadership critiques et réflexives dévouée à la création et au maintien de milieux d'apprentissage holistiques qui façonnent l'identité des apprenants et favorisent leur développement intellectuel, social, affectif, physique, linguistique, culturel, spirituel et moral
- favoriser une culture de pratiques critique pour examiner de façon réfléchie le leadership en collaboration avec les apprenants, le personnel de l'école, les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tutrices, la collectivité et les autres intervenants afin d'appuyer l'apprentissage, les identités et le bien-être de la communauté scolaire
- faciliter une culture de pratiques pédagogiques critique pour examiner de façon réfléchie diverses ressources, y compris des ressources technologiques et de communication, afin d'améliorer les connaissances professionnelles et de favoriser des pratiques de mesure et d'évaluation novatrices visant à l'appui de l'apprentissage, de l'indépendance, du bien-être et de la responsabilisation
- promouvoir une culture de leadership partagé pour enrichir la pratique professionnelle par un questionnement, un dialogue, une réflexion, l'innovation et une pédagogie critique continue axés sur la collaboration

- développer une culture d'éthique qui favorise de façon ouverte la réflexion critique et le dialogue dans le but d'améliorer le leadership éthique collectif, la sensibilité éthique et culturelle, et l'efficacité éthique
- promouvoir une culture de dialogue qui se penche de façon critique sur les enjeux liés aux pratiques, politiques et pédagogies inspirées de la terre et respectueuses de l'environnement
- encourager une culture de leadership éthique qui examine de façon critique les pratiques qui favorisent une gestion de l'environnement responsable et active, une conscience écologique, la justice sociale et une citoyenneté fondée sur des principes démocratiques dans des contextes à l'échelle locale, nationale et mondiale
- favoriser une culture de leadership partagé pour examiner de façon critique la conception, la création et la mise en place de communautés de questionnement qui font la promotion du perfectionnement professionnel transformationnel et de l'efficacité professionnelle collective
- favoriser une culture de pratique réflexive qui examine de façon critique la conception de pratiques novatrices et le leadership partagé dans l'intégration de technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- favoriser une culture qui s'engage collectivement à examiner de façon critique l'utilisation éthique de la technologie afin d'appuyer la sécurité, la protection de la vie privée et le bien-être des apprenants
- développer une culture de questionnement critique pour examiner de façon réfléchie l'intégration de stratégies novatrices afin de créer et de maintenir des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains, équitables, holistiques et inclusifs qui respectent la diversité, facilitent l'apprentissage, favorisent la voix et le point de vue de l'apprenant, et encouragent la pensée critique et la justice sociale
- favoriser une culture de questionnement et de dialogue critiques pour examiner de façon réfléchie la recherche qualitative et quantitative qui influe sur les pratiques professionnelles, les politiques et les pédagogies à l'appui de l'apprentissage, de l'autonomisation et de la responsabilisation individuelle
- développer une culture de questionnement et de dialogue qui examine de façon critique les pratiques pédagogiques, les politiques et les expériences liées au curriculum qui appuient le bien-être et l'efficacité des apprenants

- promouvoir une culture de collaboration interprofessionnelle pour explorer de façon critique l'élaboration et la mise en œuvre collaborative des plans d'enseignement individualisé (P.E.I.) et des plans de transition pour les apprenants qui incluent la voix et le point de vue de toutes les parties concernées
- favoriser une communauté de leadership partagé pour examiner de façon critique comment l'école ou le système prône l'ouverture à l'innovation, au changement, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir
- favoriser une culture critique de collégialité qui remet en question les principaux discours et hypothèses en lien avec l'enseignement dans le présent cours
- favoriser une culture de questionnement et de dialogue liés aux manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ainsi que leurs conséquences sur l'enseignement et l'apprentissage
- promouvoir une culture de collaboration qui aide les autres à comprendre l'importance du *Code des droits de la personne de l'Ontario*, des conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant et aux droits des personnes handicapées, de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, ainsi que des responsabilités qui y sont rattachées dans la pratique professionnelle
- favoriser une communauté de leadership partagé qui s'engage à se questionner de façon critique sur le continuum de l'apprentissage de la naissance au jardin d'enfants et la façon dont il influence la transition de la maison/garderie à l'école.

D. Fondements théoriques des pratiques basées sur le jeu et le questionnement

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés :

- développer une culture de pratiques qui critique de façon collective les divers cadres de travail théoriques (p. ex., étapes du développement par le jeu et de l'apprentissage basé sur le questionnement) liés au présent cours, les principes fondamentaux de ces cadres et leurs applications pratiques à l'appui de l'apprentissage
- favoriser une culture de questionnement critique liée aux théories sur le développement de l'enfant et le façonnement de l'identité afin d'améliorer sa pratique et d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant

- faire progresser une communauté de pratique réflexive qui explore la pertinence de la pédagogie critique et des théories socioconstructivistes en tant que fondements théoriques de la présente qualification additionnelle
- promouvoir une culture de dialogue et de questionnement critiques qui examine les dernières recherches théoriques, les ouvrages et l'avancement des connaissances liés à la présente qualification additionnelle
- faciliter la création et la mobilisation du savoir relativement à l'importance des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante comme fondements théoriques au professionnalisme des pédagogues dans le présent cours
- favoriser une culture qui fait la promotion des normes d'exercice et de déontologie des professions qui travaillent en collaboration avec les pédagogues (p. ex., éducatrices et éducateurs de la petite enfance)
- encourager une culture de questionnement critique qui examine la relation entre la théorie et la pratique, et vice-versa
- faire progresser une culture de la pédagogie critique liée à la conception du curriculum en s'appuyant sur les questions, les expériences de la vie, les passions et les intérêts des apprenants
- développer une culture de questionnement critique liée au curriculum de l'Ontario, aux ressources et politiques gouvernementales, aux cadres de travail et aux stratégies se rapportant au présent cours
- faciliter une culture de dialogue et de leadership qui respecte les théories d'apprentissage ainsi que les forces, les profils et les besoins d'apprentissage particuliers de tous les apprenants
- favoriser une culture d'éthique qui encourage la réflexion critique sur les dimensions afférentes pour créer et maintenir des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains, équitables, inclusifs, conciliants et engageants pour tous les apprenants
- créer une communauté de pratique critique qui conçoit de façon collaborative des programmes d'enseignement holistiques et inclusifs, renforce les habiletés, intérêts et expériences des apprenants et leur permet d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage
- promouvoir une culture de questionnement critique qui examine l'importance de la législation pertinente à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et mondiale, ainsi que les responsabilités associées à la pratique professionnelle

- développer une culture de questionnement et de dialogue critiques qui explore de façon collective les obligations légales et responsabilités éthiques des pédagogues conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur
- faciliter un dialogue sur la législation et les politiques provinciales qui appuient l'accessibilité pour tous
- faciliter un dialogue sur la législation et les politiques provinciales qui appuient les droits de la personne pour tous
- faciliter un dialogue sur la législation et les politiques provinciales qui appuient la protection de la vie privée pour tous
- développer une culture novatrice qui explore les pratiques pour intégrer l'expression créative, novatrice et artistique afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- favoriser une culture d'innovation qui explore l'intégration d'outils technologiques dans divers milieux d'enseignement et d'apprentissage
- favoriser une culture qui promeut la compréhension du développement de l'autorégulation à l'appui du bien-être, de l'efficacité et de la responsabilisation de l'apprenant
- créer une communauté de pratique critique qui promeut de façon collaborative la compréhension des cinq domaines du développement de la petite enfance.

E. Approches pédagogiques pour concevoir des milieux d'apprentissage basés sur le jeu et le questionnement

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés :

- cultiver la création et la mobilisation de connaissances liées à l'intégration conceptuelle de cadres de travail pour la planification du programme qui reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante
- faciliter de façon collaborative le questionnement critique dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes sensibles à la nature diversifiée et changeante de la société et à l'influence de ce phénomène sur l'apprentissage et le bien-être
- développer une culture de questionnement et de leadership novateur liée aux stratégies et aux cadres de travail développementaux dans la conception, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre du programme lié au présent cours

- créer une culture de questionnement pour explorer et élargir la compréhension des fondements philosophiques qui renforcent l'efficacité professionnelle des pédagogues dans leur soutien à l'intégration dans le curriculum et à travers les disciplines (p. ex., les quatre domaines du programme de la maternelle et du jardin d'enfants)
- promouvoir une culture de pratiques pédagogiques critiques qui explore diverses approches de l'intégration dans le curriculum à l'aide de différents modèles de planification, du développement du contenu et des ressources, des pratiques pédagogiques et de la mise en œuvre de pratiques de mesure et d'évaluation équitables, justes et transparentes
- développer une culture de questionnement et de dialogue critiques portant sur l'intégration des concepts liés à la différenciation pédagogique, la conception universelle et la démarche par étapes dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre du programme
- promouvoir une culture novatrice qui s'engage à avoir recours à des ressources pédagogiques novatrices, fondées sur la recherche et culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage, l'engagement, l'auto-identification, la sécurité et le bien-être
- favoriser une culture éthique qui défend et appuie l'utilisation d'une variété de technologies d'assistance pour soutenir l'apprentissage et le bien-être
- favoriser un leadership partagé qui explore, élabore et met en œuvre de façon critique des programmes reflétant l'utilisation éthique de la technologie à l'appui de la sécurité, de la protection de la vie privée et du bien-être des apprenants
- promouvoir une culture de questionnement et d'innovation favorisant des programmes ainsi que des occasions d'apprentissage novateur qui appuient différents objectifs et types de cheminement scolaire
- favoriser le leadership partagé dans l'exploration critique, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes qui répondent aux expériences, aux identités, aux récits, au développement, aux forces, aux questions, aux intérêts et aux besoins des apprenants
- favoriser une culture d'innovation axée sur des approches pédagogiques critiques et culturellement inclusives qui appuient la conception, la planification et l'élaboration du programme
- faciliter la création et la mobilisation du savoir liées aux stratégies collaboratives qui appuient le bien-être et le développement de l'autorégulation des apprenants

- favoriser une culture de leadership partagé et de questionnement critique liée à l'exploration et à la mise en œuvre de processus d'enseignement qui respectent les préférences d'apprentissage, la voix, le point de vue, les forces et les expériences des apprenants
- faciliter une culture d'apprentissage sécuritaire, respectueuse et éthique à l'échelle de l'école et du système qui s'appuie sur la curiosité, le contexte et les expériences des apprenants pour faire la promotion d'un engagement et d'une compréhension approfondis des questionnements dans le cours
- promouvoir une culture d'innovation qui questionne de façon critique les divers ouvrages pédagogiques et méthodes d'évaluation afin de faire progresser la planification du programme, d'appuyer l'apprentissage individuel et de favoriser la participation
- favoriser une culture de leadership partagé et de questionnement critique liés à la coplanification du milieu d'apprentissage qui respecte les profils, le point de vue, les forces et les expériences de l'apprenant.

F. Leadership dans un milieu pédagogique basé sur le jeu et le questionnement

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés :

- faciliter la création et la mobilisation de connaissances liées aux milieux d'apprentissage inclusifs et dynamiques qui reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante
- exercer un leadership partagé pour créer et maintenir des milieux d'apprentissage éthiques, positifs, équitables, conciliants, inclusifs, sécuritaires, sains et engageants pour les apprenants et leurs parents, leur famille, les personnes chargées de la garde des enfants, et les tutrices et tuteurs
- modeler des milieux d'apprentissage sécuritaires ainsi que des pratiques et politiques qui respectent l'autonomie, les acquis et les intérêts des apprenants
- promouvoir une culture réceptive qui fait participer activement tous les membres de la collectivité, favorise le dialogue et la collégialité et développe un sentiment d'appartenance
- favoriser une culture de leadership portant sur la création et le maintien d'une communauté d'apprenants autonomes et engagés, fondée sur la collaboration

- développer une culture de questionnement critique qui favorise des milieux d'apprentissage engageants et invitants, basés sur la confiance, qui encouragent la voix et le point de vue, le leadership, le questionnement critique et l'autorégulation de l'apprenant
- encourager une culture de questionnement critique et d'innovation liée aux stratégies pédagogiques qui appuient l'apprentissage et le bien-être basés sur le jeu et le questionnement
- favoriser une culture responsable qui examine de façon critique les pratiques sécuritaires, éthiques, légales et respectueuses de l'utilisation de différents outils technologiques à l'appui des pratiques pédagogiques qui appuient le pédagogue et l'apprenant
- développer une culture axée sur des milieux d'apprentissage inclusifs et novateurs qui incorporent diverses stratégies pédagogiques (p. ex., conception universelle, apprentissage expérientiel, différenciation pédagogique, questionnement et démarche par étapes) dans le but de satisfaire les besoins et intérêts de tous les apprenants
- favoriser une culture de leadership éthique dévouée à la justice sociale afin d'encourager les apprenants à appliquer des principes démocratiques et à devenir des citoyens actifs, démocratiques et tournés vers le monde face aux enjeux de durabilité économique, sociale et environnementale
- promouvoir une culture de dialogue et de questionnement critiques afin de soutenir l'identité professionnelle collective et le leadership des pédagogues reflétés dans les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, le *Cadre de formation de la profession enseignante* et les *Fondements de l'exercice professionnel*
- développer une culture pour favoriser le consensus, la démocratie participative et l'autonomisation des apprenants dans les écoles et la communauté
- développer une culture qui fait la promotion du rôle des nombreux divers milieux d'apprentissage dans la motivation, le soutien et la prolongation de l'apprentissage
- favoriser une culture de l'utilisation sécuritaire, éthique, légale et respectueuse de la technologie pour la documentation pédagogique.

G. Documentation, réflexion et interprétation de l'apprentissage

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés :

- favoriser une culture axée sur des méthodes de mesure et d'évaluation justes, équitables, transparentes, valables et fiables qui respectent la dignité, le bien-être affectif, les identités et le développement de tous les apprenants
- promouvoir une culture de questionnement qui examine de façon critique les processus de rétroaction qui autonomisent les apprenants et les encouragent à réfléchir à leur apprentissage de façon favorable et à se fixer des objectifs
- faciliter une communauté de pratique afin de faire participer les apprenants à l'analyse et à l'interprétation critiques du processus d'apprentissage
- favoriser une culture de questionnement critique axée sur les processus équitables et inclusifs pour réfléchir à l'apprentissage, le documenter et l'interpréter
- favoriser une culture de questionnement qui examine de façon critique les pratiques de mesure, d'évaluation et de rapport conformes aux processus et principes énoncés dans les politiques, les cadres de travail et le curriculum de l'Ontario
- faciliter une communauté de pratique éthique qui intègre de façon critique les pratiques d'évaluation aux quatre fins suivantes : fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage); renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant* qu'apprentissage); et porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage); rendre l'apprentissage visible aux apprenants et à leurs familles.

H. Entretenir des relations étroites et des liens de collaboration pour favoriser l'apprentissage

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés :

- favoriser une culture éthique et transparente qui intègre une variété de stratégies de participation et de communication efficaces afin de collaborer de façon authentique avec les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, le personnel de l'école et du conseil scolaire, ainsi que les organismes communautaires
- promouvoir une culture de leadership partagé qui favorise des partenariats novateurs, continus, ouverts et transparents avec les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, et les intervenants qui respectent et valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des droits et le leadership
- encourager une culture de justice sociale où la voix, le point de vue et les gestes des apprenants font partie intégrante du processus d'apprentissage, de la prise de décision partagée et du leadership
- favoriser une culture d'éthique qui renforce la collaboration professionnelle à l'appui de l'apprentissage, du bien-être et du leadership
- favoriser une culture de leadership éthique qui aborde de façon collective et ouverte les préjugés, la discrimination et les obstacles systémiques afin d'appuyer les pratiques attentives, pertinentes et respectueuses, l'apprentissage, le bien-être et l'inclusion
- favoriser une culture de professionnalisme afin de transformer de façon collective les structures et systèmes qui permettent l'expression libre et l'analyse critique des voix et des points de vue
- favoriser une culture d'éthique et un dialogue axés sur les responsabilités partagées et les partenariats qui font la promotion de la justice sociale et écologique, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel*
- favoriser une culture de collaboration des équipes interdisciplinaires afin d'appuyer l'apprentissage, le bien-être, la défense des droits et l'adaptation aux transitions.

I. Recherche, apprentissage professionnel et avancement de la pédagogie

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés :

- favoriser une culture de réflexion qui examine de façon critique les pratiques passées, actuelles et en évolution dans le présent cours
- promouvoir une culture de leadership partagé pour explorer de façon critique et collaborative sa pratique professionnelle par le questionnement continu de la théorie, de la pédagogie et de l'andragogie
- favoriser un dialogue et un questionnement critiques sur le perfectionnement professionnel transformationnel par la recherche, l'avancement des connaissances et le leadership
- développer une culture de pédagogie critique qui utilise de façon critique la recherche et l'avancement de la pédagogie et de l'andragogie pour affiner et faire évoluer la pratique de l'enseignement
- faciliter une culture d'engagement collaboratif où la recherche et l'avancement de la pédagogie et de l'andragogie critiques sont employés pour faire progresser les communautés de pratique
- favoriser de façon collaborative une culture de création et de mobilisation du savoir afin d'améliorer la pratique professionnelle et le leadership
- favoriser une culture qui explore de façon critique les responsabilités éthiques en matière de recherche et d'avancement des connaissances qui respectent et incarnent les normes de déontologie de la profession enseignante.
- favoriser une culture de questionnement critique continu relativement aux théories et pédagogies se rapportant aux nombreuses formes d'oppression, de pouvoir et de privilège
- favoriser une culture de questionnement critique continu relativement à la pratique réparatrice et à la *Commission de vérité et réconciliation du Canada : appels à l'action*.

7. Conception et pratiques pédagogiques

La conception et les pratiques pédagogiques (schéma n° 6) du présent cours tiennent compte des théories d'apprentissage des adultes, des processus andragogiques efficaces et des méthodes d'apprentissage expérientielles qui favorisent la réflexion, le dialogue et le questionnement critiques.

Les participantes et participants collaborent avec les instrutrices et instructeurs du cours à l'élaboration des recherches et des expériences d'apprentissage, des processus d'intégration holistique, ainsi que des méthodes de mesure et d'évaluation utilisées dans le cours.

Pour la mise en œuvre de ce cours, les instructeurs facilitent les processus andragogiques pertinents et pratiques qui permettent aux participants de vivre des expériences d'apprentissage, basées sur le questionnement, ayant rapport à la conception, la planification, l'enseignement, la pédagogie, la mise en œuvre, ainsi qu'à la mesure et l'évaluation du programme. Parmi les processus andragogiques, notons : l'apprentissage expérientiel, les jeux de rôle, les simulations, la rédaction d'un journal de bord, l'autogestion de projets, l'enseignement individualisé, l'interaction en petits groupes, le dialogue, la recherche-action, le questionnement, la documentation pédagogique, l'apprentissage collaboratif, la narration, les méthodes de cas et la praxie réflexive critique.

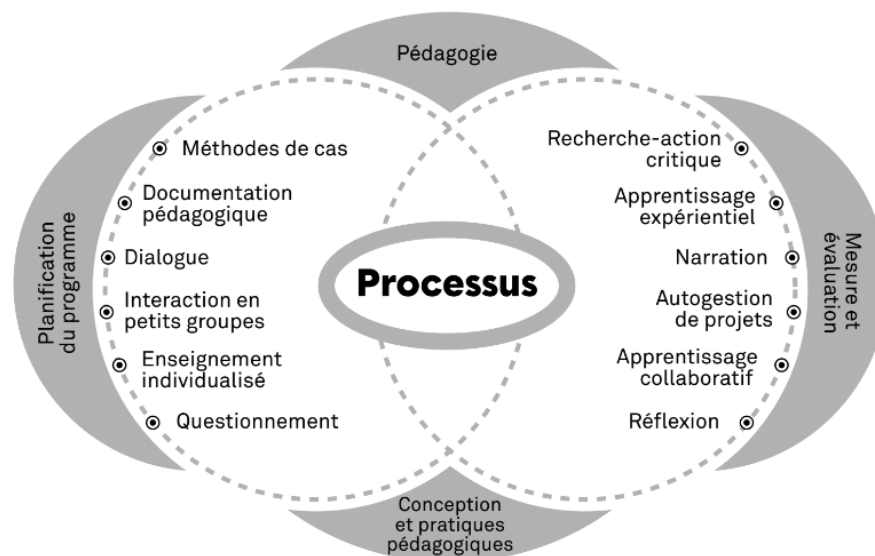


Schéma n° 6 : Processus pédagogiques

Les instructeurs du cours **incarnent** les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, respectent les principes de l'éducation des adultes et l'expérience des participants, reconnaissent leurs acquis, adoptent des pratiques culturellement inclusives et répondent à leurs questions, intérêts et besoins particuliers. Il importe également que les participants créent des réseaux de soutien, reçoivent les commentaires de leurs pairs et de l'instructeur et communiquent à leurs collègues le résultat de leur apprentissage. Ils doivent aussi avoir l'occasion de faire des lectures professionnelles, de réfléchir, de discuter et de s'exprimer.

Les instructeurs reflètent le questionnement critique, la conception universelle, la différenciation pédagogique et les pratiques d'évaluation qui peuvent être reproduits ou adaptés dans diverses situations en classe.

Apprentissage expérientiel

Les participants auront l'occasion de prendre part à des activités d'apprentissage expérientiel se rapportant aux principaux concepts et aspects du cours *Jardin d'enfants, spécialiste* déterminés en collaboration avec l'instructeur. L'objectif de ces activités est d'appuyer la mise en œuvre et l'intégration de la théorie à la pratique dans un contexte réel d'enseignement et d'apprentissage. De plus, les participants analyseront et réfléchiront de façon critique à leur participation durant des occasions d'apprentissage et de questionnement expérientiel dans le présent cours.

L'apprentissage expérientiel et le questionnement critique permettront de perfectionner le jugement professionnel, les connaissances, les compétences, l'efficacité et les pratiques pédagogiques des participants.

Les ressources de l'Ordre sur les normes de la profession facilitent l'apprentissage expérientiel au moyen de divers processus de questionnement professionnel. Vous pouvez les consulter sur le [site web de l'Ordre](#).

8. Mesure et évaluation des participants

Au début du cours, les participantes et participants collaborent, avec les instructeurs du cours, à l'élaboration des questions et des expériences d'apprentissage ainsi que des méthodes de mesure et d'évaluation utilisées dans le cours. Les instructeurs communiqueront régulièrement avec les participants, tout au long du cours, pour leur transmettre des observations significatives sur leur rendement.

L'évaluation des participants suit une approche équilibrée comprenant la combinaison d'une évaluation personnelle, par les pairs et mutuelle (instructeur et participant), ainsi qu'une évaluation de l'instructeur. Les stratégies de mesure et d'évaluation reflètent des pratiques efficaces et collaboratives basées sur le questionnement. On a recours à diverses approches pour permettre aux participants de démontrer leur apprentissage lié aux questionnements dans le cours. Des possibilités de mesures et d'évaluations formatives et sommatives font également partie du cours.

Il importe pour le participant inscrit à un cours menant à une qualification additionnelle de pouvoir effectuer des recherches pertinentes et utiles. Les travaux, les artéfacts et les projets permettent aux participants de faire des liens entre la théorie et la pratique. Les travaux doivent également permettre

aux pédagogues de faire des choix et d'effectuer des recherches personnelles dans un cadre souple.

Les processus d'apprentissage appuient une exploration approfondie des concepts et questionnements. Ces processus se déroulent tout au long du cours et reflètent la pensée critique et la réflexion des participants à mesure qu'ils développent connaissances et compétences.

Les pratiques d'évaluation favoriseront également un questionnement critique plus approfondi grâce aux divers processus employés durant le cours. Ces processus d'évaluation basés sur le questionnement donnent l'occasion aux participants d'illustrer leur niveau de connaissances professionnelles et pédagogiques, de compétences, de pratiques éthiques et de leadership en enseignement.

On recommande aussi d'inclure une expérience culminante. Cette synthèse de l'expérience reflètera les connaissances approfondies et la compréhension issue de la participation au présent cours. Elle comprendra également les réflexions critiques d'un participant et une analyse de son apprentissage sur une certaine période.

Les processus suivants visent à orienter les pratiques associées à la mesure et à l'évaluation dans le cadre du présent cours; en outre, ils reflètent l'apprentissage expérientiel et les pédagogies critiques. Cette liste n'est pas exhaustive.

a) Leadership pédagogique :

Cocréer, concevoir et évaluer de façon critique des occasions d'apprentissage culturellement inclusives qui incorporent la voix et le point de vue, les forces, les intérêts et les besoins. Les occasions d'apprentissage tiendront compte de diverses technologies et ressources et reflèteront le curriculum du ministère de l'Éducation.

b) Documentation pédagogique :

Rassembler des notes concrètes (p. ex., notes manuscrites, photos, vidéos, enregistrements audios, artefacts et dossiers sur l'apprentissage) afin de permettre aux pédagogues, aux parents, aux familles, aux personnes chargées de la garde des enfants, aux tutrices et tuteurs et aux apprenants de réfléchir au processus d'apprentissage, d'en discuter et de l'interpréter.

- c) **Réflexion critique** : Analyser de façon critique les enjeux en éducation se rapportant au présent cours au moyen de recherches spécialisées sur divers supports (p. ex., narrations, documentation manuscrite et images ou graphiques).
- d) **Recherche-action critique** : Participer à de la recherche-action individuelle ou collaborative fondée sur l'exploration critique de diverses approches de la recherche-action.
- e) **Étude de cas** : Réfléchir de façon critique et se renseigner sur la pratique professionnelle par la rédaction ou la discussion de cas.
- f) **Plan de transition** : Réfléchir de façon critique au plan de transition d'un élève, l'analyser et formuler des recommandations pour l'améliorer.
- g) **Analyse narrative** : Analyser de façon collaborative et critique des narrations sur l'enseignement et l'apprentissage sous divers angles (p. ex., identité professionnelle, efficacité professionnelle, leadership éthique et pédagogies critiques) au moyen de procédés narratifs comme la rédaction ou discussion de récits.
- h) **Portfolio pédagogique** : Monter un portfolio professionnel qui analyse de façon critique les philosophies de l'enseignement et de l'apprentissage, les suppositions, les pratiques et les pédagogies conçues pour créer des milieux d'apprentissage éthiques et démocratiques.
- i) **Expérience d'apprentissage novatrice** : Concevoir et faciliter une expérience d'apprentissage engageante et novatrice qui reflète la différenciation pédagogique, la conception universelle et la démarche par étapes.
- j) **Plan de partenariat** : Concevoir un plan exhaustif visant à établir des partenariats collaboratifs entre les apprenants, les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteurs et l'école et les collectivités environnantes dans le but d'appuyer l'apprentissage, l'épanouissement et le bien-être.
- k) **Élaboration de P.E.I.** : Élaborer un P.E.I. en collaboration avec les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteurs, les apprenants et l'équipe-école.
- l) **Narration visuelle** : Créer une narration visuelle (p. ex., récit numérique) à l'appui de l'identité professionnelle collective de la profession enseignante qui fait progresser les connaissances professionnelles et la pédagogie.

Annexe 1

Normes de déontologie de la profession enseignante

Les normes de déontologie de la profession enseignante fournissent une vue d'ensemble de la pratique professionnelle. L'engagement envers les élèves et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les élèves, les parents, les tutrices et tuteurs, les collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels ainsi que le public. Ils prennent aussi leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

Raisons d'être des normes de déontologie de la profession :

- inspirer aux membres la fierté de la profession enseignante et faire en sorte qu'ils soient dignes et qu'ils respectent ces valeurs
- reconnaître l'engagement et les responsabilités éthiques inhérentes à la profession enseignante
- conduire les membres à agir et à prendre des décisions de manière éthique
- promouvoir la confiance du public vis-à-vis de la profession enseignante.

Normes de déontologie de la profession enseignante :

Empathie

Le concept d'*empathie* comprend la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement des élèves. Dans l'exercice de leur profession, les membres expriment leur engagement envers le bien-être et l'apprentissage des élèves par l'influence positive, le discernement professionnel et le souci de l'autre.

Confiance

Le concept de *confiance* incarne l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Les relations professionnelles des membres avec les élèves, les collègues, les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que le public reposent sur la confiance.

Respect

La confiance et l'objectivité sont intrinsèques au concept de *respect*. Les membres honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect des valeurs

spirituelles et culturelles, de la justice sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.

Intégrité

Le concept d'*intégrité* comprend l'honnêteté, la fiabilité et la conduite morale. Une réflexion continue aide les membres à agir avec intégrité dans toutes leurs activités et leurs responsabilités professionnelles.



Normes d'exercice de la profession enseignante

Les normes d'exercice de la profession enseignante fournissent un cadre pour décrire les connaissances, les compétences et les valeurs propres à la profession enseignante en Ontario. Elles expriment les objectifs et les aspirations de la profession, tout en communiquant une vision commune du professionnalisme qui oriente les pratiques quotidiennes des membres.

Raisons d'être des normes d'exercice de la profession :

- exposer une vision collective de la profession enseignante
- discerner les valeurs, les connaissances et les compétences propres à la profession enseignante
- orienter le jugement professionnel et les actions des membres
- promouvoir un langage commun pour favoriser une compréhension de ce que signifie être membre de la profession enseignante.

Normes d'exercice de la profession enseignante :

Engagement envers les élèves et leur apprentissage

Les membres se soucient de leurs élèves et font preuve d'engagement envers eux. Ils les traitent équitablement et respectueusement et sont sensibles aux facteurs qui influencent l'apprentissage de chaque élève. Les membres encouragent les élèves à devenir des citoyennes et citoyens actifs de la société canadienne.

Connaissances professionnelles

Les membres de l'Ordre visent à tenir à jour leurs connaissances professionnelles et saisissent les liens qui existent entre ces connaissances et l'exercice de leur profession. Ils comprennent les enjeux liés au développement des élèves, aux théories de l'apprentissage, à la pédagogie, aux programmes-cadres, à l'éthique, à la recherche en éducation, ainsi qu'aux politiques et aux lois pertinentes. Les membres y réfléchissent et en tiennent compte dans leurs décisions.

Pratique professionnelle

Les membres de l'Ordre s'appuient sur leurs connaissances et expériences professionnelles pour diriger les élèves dans leur apprentissage. Ils ont recours à la pédagogie, aux méthodes d'évaluation, à des ressources et à la technologie pour planifier leurs cours et répondre aux besoins particuliers des élèves et des communautés d'apprentissage. Les membres peaufinent leur pratique professionnelle et cherchent constamment à l'améliorer par le questionnement, le dialogue et la réflexion.

Leadership dans les communautés d'apprentissage

Les membres encouragent la création de communautés d'apprentissage dans un milieu sécuritaire où règnent collaboration et appui, et y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Les membres respectent les normes de déontologie au sein de ces communautés d'apprentissage et les mettent en pratique.

Perfectionnement professionnel continu

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.



Annexe 2

Texte de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) : Schéma numéro 1 : Position pédagogique critique de la page 4 de ce PDF

Le schéma numéro 1 représente les réflexions critiques. Au centre de l'image se trouve un diagramme de Venn qui montre les politiques, pratiques et processus. Autour de ce diagramme de Venn se trouvent des questionnements critiques relatifs à ces politiques, pratiques et processus.

Concernant les politiques, les réflexions incluent :

- Qui est privilégié par cette politique?
- Qui ne l'est pas?
- Comment la politique honore-t-elle les droits de toutes les personnes concernées?
- Qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques?

Concernant les pratiques, les réflexions incluent :

- Quelles pratiques à l'échelle de l'école appuient l'inclusion?
- Quels sont les obstacles à des pratiques en particulier?
- Quelles mesures aident la communauté scolaire à cerner les «obstacles invisibles» aux pratiques inclusives?
- Qu'est-ce que le savoir?

Concernant les processus, les réflexions incluent :

- Quelles sont les perspectives dont on a tenu compte?
- Quelles sont celles dont on n'a pas tenu compte?
- Comment les apprenants sont-ils tous acceptés et inclus dans la communauté scolaire?
- Comment pouvons-nous favoriser la défense des intérêts dans tous les processus scolaires?

Annexe 3

Texte de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO): Schéma numéro 6: Processus pédagogiques de la page 26 de ce PDF

Le schéma numéro 6 est une représentation graphique des processus pédagogiques andragogiques possibles mis en œuvre dans les cours menant à des qualifications additionnelles. Au centre se trouve un diagramme de Venn. Dans la partie droite du diagramme de Venn, les candidats sont invités à explorer l'utilisation de l'apprentissage expérientiel, de la recherche-action critique, de la narration, de la réflexion, de l'apprentissage collaboratif et de l'autogestion de projets. Dans la partie gauche du diagramme de Venn, les candidats sont invités à explorer l'utilisation des méthodes de cas, de la documentation pédagogique, du dialogue, de l'enseignement individualisé, de l'interaction en petits groupes et du questionnement. Ces expériences d'apprentissage basées sur le questionnement s'interconnectent au centre pour former une multiplicité de processus à facettes multiples qui peuvent améliorer la pratique professionnelle. Les expériences d'apprentissage basées sur le questionnement décrites dans le diagramme de Venn sont liées aux quatre domaines suivants : La pédagogie, la mesure et l'évaluation, la conception et les pratiques pédagogiques et la planification du programme, qui forment un cercle extérieur autour du diagramme de Venn.

Annexe 4

Ressources fondées sur les normes de l'Ordre

Les ressources suivantes fondées sur les normes facilitent l'apprentissage par le questionnement professionnel. Elles sont disponibles sur le site [web de l'Ordre](#).

ALLARD, C.C., Goldblatt, P.F., Kemball, J.I., Kendrick, S.A., Millen, K.J., et Smith, D. «Becoming a reflective community of practice», *Reflective Practice*, vol. 8, n° 3, 2007, p. 299-314.

CHERUBINI, L., Kitchen, J., Goldblatt, P., et Smith, D. «Broadening landscapes and affirming professional capacity: A metacognitive approach to teacher induction». *The Professional Educator*, vol. 35, n° 1, 2011, p. 1-15.

CHERUBINI, L., Smith, D., Goldblatt, P.F., Engemann, J., et Kitchen, J. *Apprendre à partir de l'expérience : Appuyer les pédagogues débutants et les mentors* [trousse de ressources], Toronto, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2008.

CIUFFETELLI PARKER, D., Smith, D., et Goldblatt, P. «Teacher education partnerships: Integration of case studies within an initial teacher education program», *Brock Education*, vol. 18, n° 2, 2009, p. 96-113.

GOLDBLATT, P.F., et Smith, D. «Illuminating and facilitating professional knowledge through casework», *European Journal of Teacher Education*, vol. 27, n° 3, p. 334-354.

GOLDBLATT, P.F., et Smith, D. (s. la dir.). *Cases for teacher development: Preparing for the classroom*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications, Inc., 2005.

KILLORAN, I., Zaretsky, H., Jordan, A., Smith, D., Allard, C., et Moloney, J. «Supporting teachers to work with children with exceptionalities», *Canadian Journal of Education*, vol. 36, n° 1, 2013, p. 240-270.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Mise en pratique des normes par la recherche professionnelle* [trousse de ressources], Toronto, 2003.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante* [affiche], à oeeo.ca/resources/categories/professional-standards-and-designation, Toronto, 2006.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Vivre les normes au quotidien* [trousse de ressources], Toronto, 2008.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Apprendre à partir de l'expérience : Appuyer les pédagogues débutants et les mentors* [trousse de ressources], Toronto, 2009.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Les voix de la sagesse : Apprendre des aînés* [Vidéo en ligne], Toronto, 2010. Repéré au https://www.youtube.com/watch?v=AbxCtmteQ-U&feature=emb_logo

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Outil de perfectionnement professionnel axé sur l'auto réflexion*, Toronto, 2010.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO et Ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. *Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique*, Toronto, 2014.

- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Dimensions éthiques de la pratique professionnelle*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer la déontologie dans les relations professionnelles*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Gardiens du savoir – Guide de discussion*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Cadre de formation de la profession enseignante*, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Fondements de l'exercice professionnel*, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti* [vidéo en ligne], Repéré au www.youtube.com/watch?v=XPM8WEPJU9Q, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester son empathie pour les enfants anishinaabe* [vidéo], Repéré au www.youtube.com/watch?v=edBR-KnCwv8, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Consolider la vision : Discours critique sur les normes de déontologie de la profession enseignante*, Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [affiches], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [guide de discussion], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [affiches], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [guide de discussion], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti* [guide de discussion], Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les pratiques de leadership par les études de cas*, Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Vision de l'apprenant et du pédagogue selon la culture anishinaabe», [Affiche], Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice», [Affiches], Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice», [Cartes-ressources], Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Une représentation rotinohsyón:nie des Normes de déontologie de la profession enseignante*, Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Vision de l'apprenant et du pédagogue», [Affiche], Toronto, 2020.

- SMITH, D. «Developing leaders using case inquiry», *Scholar-Practitioner Quarterly*, vol. 4, n° 2, 2010, p. 105-123.
- SMITH, D. «Supporting new teacher development using narrative based professional learning», *Reflective Practice*, vol. 13, n° 1, 2012, p. 149-165.
- SMITH, D. «Teaching and learning through e-learning: A new additional qualification course for the teaching profession». Barbour, M. (s. la dir.). *State of the nation: K-12 online learning in Canada*. Open School BC, Victoria (Colombie-Britannique), 2012.
- SMITH, D. «A dialogic construction of ethical standards for the teaching profession», *Issues in Teacher Education*, 2013, p. 49-62.
- SMITH, D. «The power of collective narratives to inform public policy: Re-conceptualizing a Principal's Qualification Program», *International Journal of Leadership in Education*, vol. 16, n° 3, 2013, p. 349-366.
- SMITH, D. «Fostering collective ethical capacity with the teaching profession», *Journal of Academic Ethics*, vol. 12, n° 4, 2014, p. 271-286.
- SMITH, D. «Exploring inter-professional collaboration and ethical practice: A story of emancipatory professional learning», *Reflective Practice: International and Multidisciplinary Perspectives*, vol. 16, n° 5, 2015, p. 652-676. DOI : 10.1080/14623943.2015.1071246.
- SMITH, D. «Exploring leadership development with supervisory officers through case inquiry», *Reflective Practice*, vol. 16, n° 4, 2015, p. 559-574.
- SMITH, D. «Pedagogies for teacher education policy development in Canada: Democratic dialogue in international teacher education: Promising pedagogies, Part C», *Advances in Research on Teaching*, 22C, Emerald Group Publishing Limited, 2015, p. 253-279. DOI : 10.1108/S1479-368720150000022012.
- SMITH, D., Allard, C., Flett, J., Debassige, D., Maracle, B., Freeman, K., et Roy, S. (sous presse). *Nourishing the teaching spirit: Collaborative development of indigenous teacher education additional qualification course guidelines*.
- SMITH, D., et Goldblatt, P.F. (s. la dir.). *Guide de ressources pédagogiques*, Toronto, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2006.
- SMITH, D., et Goldblatt, P.F. (s. la dir.). *Exploring leadership and ethical practice through professional inquiry*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.
- SMITH, D., Kelly, D., et Allard, C. «Dialogic spaces: A critical policy development perspective of educational leadership qualifications», *International Journal of Leadership in Education*, vol. 20, n° 4, p. 393-415. DOI: 10.1080/13603124.2015.1116608.
- SMITH, D., et Qua-Hansen, J. «Democratic dialogue as a process to inform public policy: Re-conceptualizing a supervisory officer's qualification program», *International Journal of Education Policy and Leadership*, vol. 10, n° 1, 2015, p. 1-32.



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

Fixer la norme
pour un enseignement
de qualité

This document is available in English under the title *Additional Qualification Course Kindergarten, Specialist*.

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
info@oeeo.ca
oeeo.ca



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.com/oct-oeeo.ca/pifr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://www.twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/yt)



[oct-oeeo.ca/igfr](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/igfr)



[oct-oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/li)